

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le cinq avril, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Ledignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 30 Mars 2023

Date d'affichage : le 30 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 14 = 53

Votants par procuration : 14

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, M.BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, FERRAULT Claude Mmes MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes AGNIEL Virginie, LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien

M.MARTIN Laurent à M. CASTANON Philippe

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. JAHANT Guy à M. GAUBIAC Laurent

M. ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine

M. FIORENZANO Johan à Mme MARTIN Catherine

Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

MM. TARQUINI Joseph à Mme DRACS Marie Andrée

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Mme BARON Réjane à Mme ROUX Florence

Absents excusés: MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis

Absents: M.OLIVIERI Bruno, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. CAUVIN Bernard

Début de séance : 18h35

Délibération n°045/2023 : Vote du budget principal exercice 2023

Fabien CRUVEILLER expose les conditions de préparation du budget général 2023 et il propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.
Il présente les chiffres pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L2343-2,
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 29 mars 2023,
Considérant le résultat d'exécution du budget 2022 et l'affectation des résultats 2023 du budget principal en date du 8 mars 2023,
Considérant que les budgets 2023 doivent être votés avant le 15 avril 2023.
Considérant les produits attendus du FNB, du FB, de la TH, de la CFE, de la T.E.O.M. et de la GEMAPI,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre du budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
D E P E N S E S	011 - Charges à caractère général	2 232 335,59 €	52 voix pour, 1 abstention CAHU Robert,
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 814 844,00 €	48 voix pour, 5 abstentions (CAHU Robert, Jean-Louis CUENOT, Laurent GAUBIAC, Guy JAHANT, Jean Pierre ZUCCONI)
	014 - Atténuations de produits (attributions de compensation et FNGIR)	2 917 907,24 €	Unanimité
	022 - Dépenses imprévues	300 000,00 €	Unanimité
	023 - Virement à la section d'investissement	680 862,55 €	Unanimité
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	384 689,57 €	Unanimité
	65 - Autres charges de gestion courante	3 025 613,92 €	Unanimité
	66 - Charges financières	149 093,01 €	Unanimité
	67 - Charges exceptionnelles	1 230 593,96 €	Unanimité
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	16 735 939,84 €	

CHAPITRE	PROPOSITIONS	RECU EN PREFECTURE VOTES EXPRIMÉS le 14/04/2023
----------	--------------	--

R E C E T T E S	002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 462 400,65 €	Unanimité
	013 - Atténuations de charges	73 255,00 €	Unanimité
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 655,39 €	Unanimité
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	828 604,40 €	Unanimité
	73 - Impôts et taxes	10 236 677,45 €	Unanimité
	74 - Dotations, subventions et participations	2 926 526,95 €	Unanimité
	75 - Autres produits de gestion courante	119 220,00 €	Unanimité
	77 - Produits exceptionnels	600,00 €	Unanimité
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		16 735 939,84 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
D E P E N S E S	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 426 072,29 €	52 voix POUR, 1 abstention (Robert CAHU)
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 655,39 €	Unanimité
	16 - Emprunts et dettes assimilées	337 389,71 €	Unanimité
	20 - Immobilisations incorporelles	141 854,00 €	Unanimité
	21 - Immobilisations corporelles	883 459,39 €	Unanimité
	23 - Immobilisations en cours	1 470 000,00 €	52 voix POUR, 1 abstention (Robert CAHU)
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 347 430,78 €	

	CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
	021 - Virement de la section de fonctionnement	680 862,55 €	Unanimité
	023 - Immobilisation en cours	38 524,37 €	Unanimité
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	384 689,57 €	Unanimité
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 971 930,89 €	Unanimité
	13 - Subventions d'investissement	1 271 423,40 €	Unanimité
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 347 430,78 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com

ADOpte à la majorité le budget principal exercice 2023

Pour mémoire les montants totaux des chapitres par section sont arrêtés comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	16 735 939,84 €	16 735 939,84 €
INVESTISSEMENT	4 347 430,78 €	4 347 430,78 €
TOTAL	21 083 370,62 €	21 083 370,62 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :